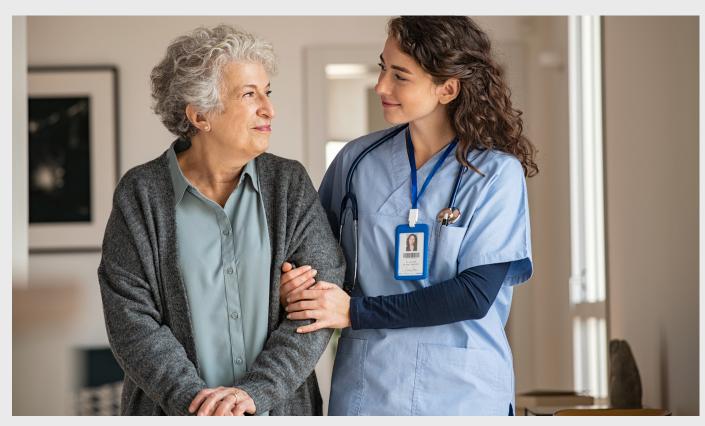
FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE

PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR (FHF-PACA)

Association régionale (loi 1901)







"La FHF, maison commune des acteurs de santé et médico-sociaux publics"



Créée en 1924, la FHF réunit 1 000 établissements publics de santé et autant de structures médico-sociales qui adhèrent à l'une des 28 FHF régionales de métropole et d'outre-mer.

FHF PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

129

Etablissements de santé et médicosociaux publics : centres hospitaliers universitaires, centres hospitaliers généraux et spécialisés en santé mentale, hôpitaux de proximité, EHPAD et établissements assurant la prise en charge du handicap. 74 752

Professionnel.le.s exercent leurs activités au sein de la Fonction Publique Hospitalière en région Provence Alpes Côte d'Azur

NOS MISSIONS



- **Défendre l'autonomie** des établissements hospitaliers et médico-sociaux et aider à la mise en œuvre des coopérations territoriales.
- Assurer la défense des droits et intérêts des établissements .
- **Représenter** les adhérents auprès des pouvoirs publics, des administrations, des collectivités, de la justice, ou tout organisme ou institution publique ou privée.
- **Promouvoir** la qualité des soins, de l'accompagnement et de l'hébergement dans les établissements.



- **Faciliter** les missions de ses adhérents : soutien, expertise, veille réglementaire, mise en contact, organisation d'échanges, manifestations, formations...
- **Favoriser** la mise en contact dans chaque territoire entre les professionnels sanitaires et médico-sociaux afin d'améliorer la cohérence des parcours de soins et projets de vie.
- **Renforcer** le dialogue social au sein des établissements en représentant ses adhérents auprès de tout organisme paritaire.

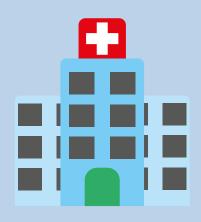


• Contribuer et participer au niveau régional et national à la mise en place d'une politique de santé conforme aux intérêts des usagers du service public hospitalier et médico-social.

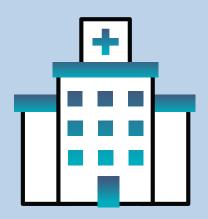
En d'autres termes, la FHF Provence Alpes Côte d'Azur est un groupe d'influence d'intérêt général.



NOS ADHÉRENTS SANITAIRES ET MÉDICO-SOCIAUX



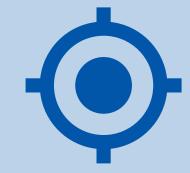
2 CHU



32 centres hospitaliers



5 centres spécialisés en santé mentale



16 hôpitaux de proximité dont 7 labélisés et 9 en cours de labélisation



68 EHPAD



9 Centres d'accueil spécialisés IDDA - IME CMPP

FONCTIONNEMENT



DÉLÉGATION RÉGIONALE



Florence ARNOUX Déléguée régionale



Véronique ANCEAUXChargée de mission



Germaine COSTA
Assistante

La **déléguée régionale** conduit la stratégie et le pilotage opérationnel, épaulée d'une chargée de mission et d'une assistante.

DELEGUÉ.E.S DEPARTEMENTAUX

Les **délégués FHF départementaux**, sanitaires et médicaux sociaux, assurent les relais dans les départements. (*Retrouvez la composition complète sur le site www.fhf-paca.fr*)

Les **ressources** de la Fédération Hospitalière de France - PACA (FHF-PACA) sont principalement constituées des **cotisations versées par les adhérents** et des revenus de sa manifestation régionale annuelle.



Alain MILON*Président
Sénateur du Vaucluse

PRÉSIDENCE



Dr Joël CONSTANS*Vice-Président
Président de la CMG 05



Yann LE BRAS*Vice-Président
Directeur général CHITS



Alexandra BORCHIO FONTIMP Vice-Présidente Sénatrice des Alpes-Maritimes



BUREAU

Le **bureau** est composé du président, des trois viceprésident.e.s, d'un trésorier, d'un trésorier adjoint, d'un secrétaire, de 4 binômes médecins-directeurs référents régionaux, et de 3 invité.e.s ès qualités.

L'ensemble des membres du bureau exercent leurs mandats de façon bénévole.

*Administrateur.rice.s (titulaires ou suppléant.e.s) FHF nationale °Membre du bureau FHF nationale

Le bureau est l'émanation du Conseil d'Administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **Conseil d'administration** est composé d'élu.e.s représentant les établissements : représentants légaux, médecins, membres élu.e.s des conseils de surveillance et d'administration (élu.e.s, usagers, personnalités qualifiées). Il est aujourd'hui composé de 60 membres, réunis au sein d'un collège sanitaire et d'un collège médico-social, élu.e.s pour 3 ans. (Retrouvez la composition complète sur le site www.fhf-paca.fr)

PRINCIPAUX ACTEURS INSTITUTIONNELS EN LIEN AVEC LA FHF PACA







































Secrétariat

secretariat.fhf-paca@ap-hm.fr

Chargée de mission

T. +33 (0)6 21 71 68 81 veronique.anceaux.fhf-paca@ap-hm.fr

Déléguée régionale

T. +33 (0)6 46 00 29 01 florence.arnoux.fhf-paca@ap-hm.fr

Chargée de communication

communication.fhf-paca@ap-hm.fr

Animateur réseau Service Civique service-civique.fhf-paca@ap-hm.fr



80 rue Brochier, 13354 MARSEILLE CEDEX 5



https://fhf-paca.fr https://fhf.fr (rubrique région)



T. +33 (0)4 91 38 14 51







